



Après plusieurs années d'absence, la kinésithérapie a refait son apparition sur la liste des fonctions critiques en Flandre. Le fait que les premiers kinés partent à la pension, conjugué à un vieillissement des kinés, explique cela. © P.-Y.T.

Ecole / Fini, le tableau noir : des écoles liégeoises s'équipent d'écrans interactifs

A l'ère du tableau numérique

L'ESSENTIEL

- À Blegny, les classes des écoles communales utiliseront bientôt des écrans interactifs à la place du tableau noir.
- Le système, directement relié à l'ordinateur, permet notamment de travailler en réseau.

Du bout du doigt, l'institutrice saisit un compas virtuel et trace un cercle sur l'écran. « C'est tout de même plus facile qu'avec une craie ! »

Depuis février, la classe de 6^e primaire de l'école communale de Saive (Blegny, en périphérie liégeoise) a remplacé le tableau noir par un « tableau interactif ».

Cet écran numérique est relié à un ordinateur. On peut y écrire, tracer, afficher des images, des vidéos, consulter le dictionnaire...

La commune de Blegny s'apprete à installer ce matériel dans toutes les classes de 6^e primaire du réseau communal - dans l'école du village de Housse, un écran équipera même chaque classe. Et tous les élèves de 6^e recevront un PC portable (notebook ou iPad) pour travailler en réseau, en classe ou à la maison. « C'est l'avènement de l'école interactive, dit Marc Bolland (PS), député-maireur de Blegny. Il ne s'agit pas de s'équiper d'un matériel dernier cri mais de réellement modifier la manière de transmettre le savoir. Avec, par exemple, la possibilité d'organiser des cours en vidéoconférence avec d'autres classes ou de développer des formules d'enseignement à distance. Une révolution ! »

Un écran pour 9 écoles sur cent

Une révolution ? En réalité, l'écran interactif existe depuis plus de 20 ans. Mais il tarde à s'imposer dans les classes belges. Fin 2009, selon les chiffres de l'Agence wallonne des télécommunications, on recensait 268 tableaux numériques en Wallonie. Soit neuf écoles sur cent, tous ty-



À L'ÉCOLE communale de Saive (Blegny), le tableau numérique est entré dans les habitudes. En Belgique, cet outil reste rare, singulièrement en raison de son coût. © MICHEL TONNEAU.

pes d'enseignement confondus. La situation serait à peu près similaire à Bruxelles et en Flandre. Les écoles françaises compteraient, en moyenne, 2,4 écrans par école, tandis que 44 % des classes hollandaises et 78 % des anglaises en seraient pourvues. « La Belgique est à la traîne, ad-

met Ben Jochems, responsable marketing de la société Smart, principal fournisseur du pays. Mais depuis 2008, on constate un développement croissant. En 2010, nous missions sur un taux de pénétration de 12 %. Ces chiffres ont toutefois dû être ajustés à cause de la crise. »

Pour les écoles (qui investissent généralement sur fonds propres), le principal frein reste le coût : minimum 3.000 euros pour un système de base. « Il faut aussi comptabiliser la formation des utilisateurs, note Françoise Capacchi, inspectrice à la Communauté française.

Pour que cet outil soit performant, les enseignants doivent être au courant de toutes les possibilités d'utilisation. » Au risque, dans le cas contraire, que le matériel devienne un gadget sans véritable vocation pédagogique, comme ce serait déjà le cas dans plusieurs établissements.

Au cabinet de Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire, on voit cet équipement d'un bon œil. Pourvu que l'interactivité reste un projet pédagogique parmi d'autres, comme l'immersion linguistique, par exemple. « Cet outil n'a pas vocation à être généralisé, estime son porte-parole. En tout cas, on ne va pas sortir un budget extraordinaire pour en équiper tous les établissements. »

Enfin, les plus difficiles à convaincre seraient les professeurs eux-mêmes. « Certains collègues sont réticents, car ils n'ont aucune notion d'informatique, raconte Caroline Dodémont, l'institutrice de l'école de Saive. C'est d'ailleurs assez drôle : les élèves intègrent la technique beaucoup plus vite que moi ! »

MÉLANIE GEELKENS

Wallonie / C'est la seule catégorie de demandeurs d'emploi qui a augmenté au cours des dernières années

Antoine veut ramener les quinquas à l'emploi

Je refuse la condamnation sociale des plus de 50 ans ». La détermination d'André Antoine (CDH) s'explique par le constat implacable qu'imposent les statistiques au ministre wallon de l'Emploi. Le chômage a diminué de 6 % entre mars 2010 et 2011 (et de 8 % pour les moins de 25 ans) mais la catégorie des plus de 50 ans enregistre, elle, une hausse de 1 %.



Accident ? Tendance. Ce nombre a grimpé de 35 % de 2007 à 2011 alors que le chômage reculait de 10 %.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette tendance lourde : les quinquagénaires, jadis dispensés de rechercher un emploi (et absents des statistiques), ont progressivement dû être réintégrés sur le marché du travail. Ils n'ont pour autant bénéficié ni des aides à l'emploi, ni de l'accompagnement individualisé qui ont largement profité aux moins de 25 ans. Même le Plan Win-Win du Fédéral a surtout profité aux jeunes Wallons. Bref, il manquait des mesures spécifiques pour favoriser le retour à l'emploi des 50.000 quinquas. Une lacune que se propose de combler André Antoine, afin d'éviter que leur nombre atteigne 70.000

ANDRÉ ANTOINE veut accroître le nombre de quinquas wallons au travail. © R. BRENY

unités, fin 2012 (selon le Forem).

Comment ? D'abord, en concertation avec les partenaires sociaux, le ministre de l'Emploi va tenter de définir les mesures cibles les plus appropriées. Ensuite, dans le cadre de la révision du dispositif APE, André Antoine va allouer des points supplémentaires pour qui embauche des chômeurs de plus de 50 ans : 2 points de plus dans les secteurs marchand et non marchand (soit 23.000 euros d'aide en 3 ans) ; 3 points supplémentaires pour les communes et le secteur associatif.

Par ailleurs, l'engagement d'un chômeur quinquas pour répondre à des besoins spécifiques (pour les travailleurs les moins qualifiés) vaudra de 8 à 12 points APE supplémentaires. Ces changements interviendront après la révision du décret, en janvier prochain. Ils seront financés via une réallocation des moyens disponibles pour les APE.

Autre mesure : le Programme de Transition Professionnelle (PTP). La Région majorera de 200 euros (pour la porter à 510 euros) l'aide qu'elle apporte pour le travailleur qui combine formation et emploi durant 3 ans (en plus du subside fédéral de 322 euros). De plus, le Plan anti-crise wallon sera reconduit : il ouvre les cellules de reconversion à tout travailleur (CDD et intérimaire compris) concerné par un licenciement collectif. Enfin, les 56 Maisons de l'Emploi organiseront des « Job Day » à destination des plus de 50 ans et un effort particulier sera demandé aux Missions régionales (Mire) à l'égard de ce public.

Sera-ce suffisant ? Sans création d'emplois supplémentaires (et en grande quantité), tout cela relève d'un jeu à sommes nulles : l'emploi qui va à un quinquas, un autre chômeur ne l'obtient pas. Et inversement. ■

PASCAL LORENT

Lointain préavis de grève au Forem

C'est le paradoxe : alors que les statistiques de l'emploi ne cessent de s'améliorer en Wallonie et que le ministre wallon de l'Emploi engrange des résultats (après le décret sur le comité stratégique du Forem, celui généralisant l'accompagnement individualisé des chômeurs a été approuvé ce jeudi), la grogne gagne du terrain au Forem. En front commun, CGSP, CSC et SLFP ont déposé un préavis de grève pour le 15 septembre. Une date lointaine qui donne toutes ses chances à la concertation.

Les griefs ? Ils sont nombreux. Parmi les plus importants, le rapport entre statutaires (10 %) et contractuels (90 %) au sein de l'OIP. Le personnel déplore également un encadrement fragilisé par des nominations ad intérim (aux directions générales mais aussi à d'autres postes). L'outil informatique est bancal, empêchant parfois l'encodage de données. Enfin, les syndicats estiment que le travail des référents uniques (qui accompagnent les chômeurs) est ramené à sa dimension administrative. De ces griefs et de bien d'autres, ministre et syndicats discuteront la semaine prochaine. P.L.T

LE SOIR
magazine

Offre spéciale, ce lundi
2 mai, pour 1€* seulement
à l'achat du journal

LE SOIR

*Contre remise du bon découpé dans Le Soir. Prix habituel du Soir magazine 2€

LUNDI 2 MAI
L'ALBUM
COMPLET
DES PHOTOS DU MARIAGE !